

Animations

Repas de Noël

Comme chaque année le conseil municipal propose à nos aînés le traditionnel repas de Noël. Cette année réservez votre **samedi 19 décembre 2009**

Les enfants du village seront invités à vous rejoindre pour le dessert

Décoration de l'arbre de Noël



Allez les enfants tous à vos ciseaux papiers et guirlandes.

Venez nous rejoindre à la Mairie le **Mercredi 9 décembre à partir de 14 h 00** pour décorer le sapin de Noël du village, la journée se poursuivra par une surprise....

Préparation de Noël



Si vous avez des idées ou vous souhaitez donner un coup de main à la décoration du village et de la salle des fêtes nous vous invitons à nous rejoindre le 9 décembre à 14h00

Vous pouvez également commencer à créer des décorations de chez vous.

Dates à retenir

Réunion de conseil municipal à 20h30

18 Novembre 2009
2 Décembre 2009
16 Décembre 2009

Comité des fêtes

Quel apéritif festif pour l'ouverture du festival têtes en l'air

Gilles et son accordéon, Punch sangria et kir se sont mêlés aux tartes aux chanterelles, noix et roquefort, légumes, pizza et tourtes...

Moment agréable, tout était exquis, parfumé et coloré...

Pour le vote, le choix a été difficile : nos papilles ont décidées : toutes et tous ont remportées le concours des tartes salées.

Un grand merci aux cuistots d'un jour, à David et la mairie.

Publication: mairie du Percy - www.mairielepercy.com



Recettes

Gâteaux de foies de volaille

Pour 6 personnes

Préparation : 15 minutes Cuisson : 25 minutes

Ingrédients :

500g de foies de volaille
200g de lard
1 oignon
3 gousses d'ail
1 petit bouquet de persil
150 g de mie de pain trempée dans du lait et pressée
30g de beurre ramolli
15cl de crème fraîche
3 œufs
Sel et poivre

Préchauffez le four à 210° (th_7)
Passez au mixeur les foies de volaille et le lard pour le hacher finement
Versez ce hachis dans un saladier
Ajoutez oignon, ail et persil finement hachés, la mie de pain, le beurre ramolli, la crème fraîche et les œufs un à un. Salez modérément à cause du lard, poivrez.
Remuez pour obtenir un mélange homogène.
Versez dans 6 ramequins individuels beurrés.
Enfournez pour 20 minutes au bain-marie.
Démoulez au sortir du four.

Ces gâteaux de foies de volaille se dégustent chauds avec une bonne sauce tomate faites maison, avec une bonne salade de saison.

Le Petit Percillou

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE du mois de
Novembre 2009 N° 23

Le mot du maire

C'est une saison estivale particulièrement riche pour notre commune qui s'achève avec les premiers froids. La grange nouvellement réaménagée a été particulièrement mise à contribution : théâtre, conférences, repas. Le village a su prendre un visage de fête notamment lors du festival des « têtes en l'air ».

J'en profite pour remercier l'association « les pieds dans l'ébron » pour leur investissement et l'organisation sans faille pendant ces deux jours de septembre.

Je suis certain que nous aurons encore de nombreuses occasions de nous réunir pendant l'hiver.

Cette fin d'année 2009 est importante pour l'avenir de notre Trièves. Des débats importants sont lancés à l'échelle de notre territoire.

Après presque un an de réflexion les élus des 3 cantons ont décidé d'adhérer au SCOT (schéma de cohérence territorial) de la Région Urbaine Grenobloise avec un schéma de secteur Trièves. Convaincu, qu'il est nécessaire de dépasser l'échelle du Trièves, pour mieux appréhender ce qui nous entoure et pour s'enrichir de l'expérience de nos voisins. Conscient, que nous ne pouvons ignorer l'influence et la relation forte avec l'agglomération grenobloise le conseil municipal du Percy a soutenu ce choix.

Maintenant que le cadre a été choisi, tout reste à écrire. La force et la particularité de notre territoire doit marquer ce nouveau document d'aménagement. Le travail est encore long et je vous invite à participer pleinement aux prochaines réunions d'élaboration et d'information organisées par le Syndicat d'Aménagement du Trièves.

Cette réflexion ne peut-être coupée de celle qui a commencé entre élus au sujet du regroupement de nos trois communautés de communes. Il est maintenant tant d'ouvrir la discussion et de créer un véritable débat participatif pour définir l'organisation et le fonctionnement de notre pays Trièves.

En attendant les premières neiges, je vous souhaite une bonne lecture et d'agréables fêtes de fin d'année.

Guillaume Gontard

Ca va chauffer...

Cette fois-ci c'est parti pour la chaufferie bois. Nous venons d'obtenir une nouvelle subvention du conseil général de l'Isère ce qui porte le taux de subvention à environ 80 %. Le contrat de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude) vient d'être signé et une première réunion a eu lieu avec l'OPAC. La livraison est prévue pour mars 2010.

Une décharge propre

Nous vous rappelons que la décharge en bas du village est réservée aux déchets verts et gravats. En dehors des dates prévues pour le ramassage des encombrants rien ne doit être déposé. Nous vous remercions de respecter ces règles pour un bon usage.

Commémoration du 11 novembre



Etat Civil

Naissance :

Toutes nos félicitations pour la naissance de Florian Bardone

Bienvenue aux familles Cislo au Blancs et Perroud à Chabulière

Décès :

Mme Borel née Baume dans sa 100^{ème} année

Sur la commune

Jardins partagés :

La commune vient de répondre à un appel à projet lancé par la Région Rhône Alpes pour la réalisation de jardins partagés. Vous êtes plusieurs à avoir lancés cette bonne idée.



Un dossier a été constitué en partenariat avec l'association « les pouces verts ».

Le principe est de mettre à disposition une zone de terrain pour le maraîchage. Le regroupement permet de mettre du matériel en commun (cabane, outils, serre, arrosage...), de partager un savoir faire et de réaliser en commun certaines tâches (labours, désherbage, semis...). Chaque jardin pouvant être individualisé.

Ces jardins partagés sont ouverts à tous que vous ayez déjà ou non un jardin.

Une réunion d'information sera organisée prochainement en fonction de l'avis de la Région Rhône Alpes. Si vous êtes intéressés, vous pouvez d'ores et déjà contacter la mairie.

Affouage :

Chacun a pu retirer son numéro de lot en mairie. Cette année la constitution des lots a été un peu tardive. Lorsqu'une coupe (bois d'œuvre) est vendue à un scieur, nous lui demandons dans le même temps de couper les arbres destinés à l'affouage. L'acquéreur d'une coupe à deux ans pour enlever le bois. Nous devons donc attendre pour constituer les lots que toutes les coupes soient réalisées.



Le bois mis à disposition cette année résulte des ventes 2008 et 2009. Les parcelles qui seront mises en vente en 2010 sont très peu fournies en Hêtres. Nous ne sommes donc pas encore certains de pouvoir réaliser l'affouage l'année prochaine.

Refuge Esparron :

L'aménagement du refuge est terminé. La commission de sécurité (pompiers) a fait une visite d'ouverture. Le bâtiment répond aux normes obligatoires pour les refuges de montagne. Il peut accueillir 29 couchages maximum.

L'association Synergie Humanitaire a signé une convention avec la commune pour une utilisation régulière des locaux moyennant un loyer.

En fonction des disponibilités le refuge est ouvert à tous. Il suffit de retirer les clefs en mairie. Le tarif pour une nuitée a été fixé à 8€.

L'argent dégagé par la location de ces locaux permettra d'assurer l'entretien et d'améliorer le confort.

Des nouvelles de L'intercommunalité

Schéma de Cohérence Territoriale :

Depuis 12 mois les élus du Trièves préparent la suite du schéma directeur du Trièves qui a défini les grandes orientations de la destination des sols depuis 2000. Après réflexions, échanges et témoignages, les élus du Trièves ont choisi le nouveau périmètre pour l'élaboration et le suivi du prochain schéma pour la période 2010-2020. Ce schéma sera un SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale avec la région urbaine Grenobloise, à l'intérieur de celui-ci un schéma de secteur sera élaboré pour le territoire du Trièves.

Les élus et les habitants vont définir ensemble dans ce schéma de secteur, l'évolution du Trièves et les priorités en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports...

Ce sera l'occasion de débattre publiquement de la mise en place d'une véritable participation citoyenne pour écrire ensemble les contours d'avenir de l'aménagement et du développement durables du Trièves !

Une première réunion d'information a eu lieu le 04 novembre dernier. D'autres réunions vont suivre. Si vous désirez participer à cette réflexion inscrivez-vous en envoyant vos coordonnées à l'adresse suivante trieves.2020@orange.fr ou contactez le SAT (04 76 34 44 29).

Où en sommes-nous avec le regroupement ?

La réflexion sur le regroupement de nos trois communautés de communes se poursuit doucement. Les trois communautés doivent se prononcer rapidement sur un socle commun de compétences. Outre l'intérêt évident qu'apporterait un regroupement en terme de cohérence pour notre territoire l'intérêt financier n'est pas à négliger.

Le gain pour le Trièves serait de l'ordre de 315 000€ de dotation supplémentaire par an. Lorsque l'on connaît les difficultés actuelles pour financer des services indispensables à la population (Traitement des ordures, scolaire, enfance, culture...), est-il raisonnable de se priver sans raison de cet atout pour notre région ?

Il est maintenant important de travailler sur l'organisation de ce pays Trièves. Le regroupement doit être l'occasion de repenser notre façon de travailler en apportant toujours plus de proximité. C'est une occasion formidable pour donner encore d'avantage de force à nos communes qui doivent devenir les relais sur le territoire de la nouvelle structure.

Il est maintenant important qu'un débat participatif s'instaure pour comprendre et élaborer ensemble les cadres de notre future collectivité.

Urbanisme

Point sur le stationnement des Caravanes et l'installation de Yourtes.

Est considéré comme caravane le véhicule ou l'élément de véhicule qui conserve en permanence les moyens de mobilité lui permettant de se déplacer par lui-même ou d'être déplacé par simple traction.

Les caravanes ou résidences mobiles perdant leurs moyens de mobilité sont considérées comme HLL (Habitations légères de loisirs).

Il est possible sans aucune formalité pour une période inférieure à 3 mois d'entreposer sa caravane, dans l'attente d'une prochaine utilisation, sur le terrain où est implantée la construction constituant la résidence de l'utilisateur.



Au-dessus de 3 mois (consécutifs ou non), une déclaration préalable est nécessaire.

En dehors de la résidence principale, l'installation de caravane, quelle qu'en soit la durée, est interdite :

- dans les secteurs où le camping isolé n'est pas autorisé,
- dans les bois, forêts et parcs classés par le POS comme espaces boisés ainsi que dans les forêts classées.

Les yourtes peuvent être assimilées à des tentes, si elles sont non équipées. Dans le cas où ces installations sont assimilées à des tentes, il doit être fait application de la réglementation concernant l'implantation des tentes dans le cadre des campings en distinguant selon qu'il s'agit soit de campings simplement soumis à déclaration, soit de campings soumis à autorisation;

- en second lieu, elles peuvent être assimilées à des habitations légères de loisirs si elles comportent des équipements intérieurs. Dans cette hypothèse, ces installations ne peuvent être installées que dans le cadre des établissements autorisés à accueillir ce type d'hébergement.

La votation

En France plus de 2 millions de personnes ont répondu à la consultation sur la privatisation de la poste

Sur la commune du Percy, cette consultation sur l'avenir de la poste a eu lieu le 3 octobre dernier. 233 personnes sont venues répondre à la question « le gouvernement veut changer le statut de la Poste pour le privatiser, êtes-vous d'accord avec ce projet? »

Les résultats : sur 60 votants de la commune 100 % ont répondu NON, sur les 114 votants des autres communes 113 ont dit NON et 1 bulletin blanc.

Les enfants du Village

Courant octobre, l'équipe du conseil municipal a rencontré les enfants du village de 7 à 15 ans afin de connaître leurs envies pour leur commune.



La commission jeunesse va réfléchir à leurs demandes. Suite à cette rencontre il a été décidé d'organiser un après midi « carnaval ».

Les enfants souhaitent aussi participer au « bien être » du Percy et ont proposé une journée « je nettoie mon village ».

Tarifs

Locations salle des fêtes

Aujourd'hui la commune compte deux salles de fêtes. Pour le moment la grange ne peut être louée seule, en effet les travaux pour la mise en place de sanitaires ne sont pas terminés.

De nouveaux tarifs de location (Caution de 150 €)

Pour les Percilloux

Salle du bas : 50 € - La Grange et la salle du bas : 85 €

Pour les extérieurs

Salle du bas : 160 € - La Grange et la salle du bas : 500 €

Pour les associations :

Gratuite avec une participation aux frais de chauffage pour la période du 30 Octobre au 3 mars de 10 € par utilisation ou un forfait annuel (> 5 utilisations) de 50 €

Tarif de l'eau

Pour cette année le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le tarif de l'eau. L'augmentation se fera progressivement à partir de l'année prochaine si de nouveaux travaux sont engagés

Groupe de travail du conseil

Le conseil municipal a décidé de mettre en place des groupes de travail pour réfléchir et avancer sur différents sujets. Ces groupes de travail informeront et feront des propositions au conseil.

Réflexion « Colonie de Fontaine » : Solen HALLOIN, Guillaume GONTARD, Christine BRONNER

Équipement employé communal (véhicule) : Nathalie BONATO, Thierry CHASSEVENT, Jean Marc TATIN

Réflexion sur les besoins et l'utilisation des bâtiments communaux : (Bâtiment Cuma, local AFR, local chasse,...) : Guillaume GONTARD, Nicole GOURBIERE, Jean Marc TATIN

Commission Jeunes : Nathalie BONATO, Stéphanie SARRAZIN, Marcelle LOPOUKHINE